

PROGRAMME

CONFERENCE MEDICRIME 2026

Présidence de la République de Moldova au Comité des Ministres
du Conseil de l'Europe



Comité des Parties à la
Convention MEDICRIME



*Medicines and
Medical Devices Agency*



PRESIDENCY OF THE
REPUBLIC OF MOLDOVA
COUNCIL OF EUROPE
NOVEMBER 2025 - MAY 2026
PRÉSIDENCE DE LA
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
CONSEIL DE L'EUROPE
NOVEMBRE 2025 - MAI 2026

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

ORGANISATION

Lieu		Radisson Blu Leograd Hotel Chişinău, Republic of Moldova
Horaires		9h00 – 17h00 (heure d'été d'Europe de l'Est – EEST)
Pauses café		10h40 et 15h
Déjeuner		12h30
Interprétation		Interprétation simultanée pour toutes les sessions (anglais, français, roumain)
Photo de groupe		9h30
Événement social		17h00

PROGRAMME

8h30 – 9h00

Accréditation

9h00 – 9h30

SESSION D'OUVERTURE

M. Rafael BENITEZ, Directeur des droits sociaux, de la santé et de l'environnement, Conseil de l'Europe

M. Emil CEBAN, Ministre de la Santé de la République de Moldova

M. Dumitru VLEJU, Secrétaire d'État, Ministère de la Justice

Mme Iuliana ALBU, Directrice, Agence des médicaments et dispositifs médicaux

9h30 – 9h45

Photo de groupe

9h45 – 10h45

SESSION 1 - LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX PRODUITS MÉDICAUX DANS LA RÉGION : DES DÉFIS VERS LA SOLUTION

Modérée par Mme Lynda SCAMMELL, Responsable des produits frontières, Qualité des soins de santé et accès, Agence de réglementation des médicaments et des produits de santé (MHRA), Royaume-Uni.

Cette session se concentrera sur les dispositions de la Convention et sur la manière dont elles peuvent aider à relever les défis spécifiques en matière de droit pénal, d'application de la loi, de protection des victimes et de coopération aux niveaux national et international. Elle abordera également la criminalité liée aux produits médicaux dans la région ainsi que les menaces émergentes.

- **M. Yassen TOKUSCHIEV**, Avocat, Bulgarie
- **Mme Sofia MANZANO RUIZ**, Inspectrice de police, Police nationale espagnole, Espagne 
- **Mme Lucy HAMBLOCH**, Directrice associée, Médicaments antifalsifiés pour l'Europe et le Moyen-Orient, Novartis 
- **M. Vadim TIRON**, Chef de la direction de la coopération internationale, Inspection générale de la police, République de Moldova
- **Mme Verica TRBIC**, Vice-présidente du Comité MEDICRIME, Conseillère experte, Direction de la coordination des corps de police de Bosnie-Herzégovine, Bureau central national INTERPOL, Bosnie-Herzégovine
- **M. Niall MCCARTHY**, Directeur régional EMEA, Institut de sécurité pharmaceutique (PSI)

10h45 – 11h15

Pause café

11h15 – 12h30

SESSION 2 - LE COMITÉ MEDICRIME AU SERVICE DES PARTIES

Modérée par M. Mkrtich SHAKARYAN, Chef du département d'inspection, Centre scientifique du médicament et de la technologie médicale, Ministère de la Santé, Arménie.

Cette session explorera les manières dont le travail du Comité des Parties peut aider à criminaliser les comportements, faciliter l'examen des capacités et de l'état de préparation, et évaluer les résultats obtenus. Elle abordera également la résolution des différences dans la signification des termes, y compris les notes d'orientation, ainsi que les aspects liés à l'échange d'informations et à la coopération, en mettant particulièrement l'accent sur ce que les cycles de suivi impliquent pour les Parties.

- **Mme Annaïck LE GOFF**, Première vice-présidente chargée de l'instruction, Ministère de la Justice, France
- **M. Iván Ákos BUJDOS**, Conseiller juridique senior, Ministère de la Justice, Hongrie 
- **M. Younes ESCAYD**, Chef de l'unité des affaires de crimes organisé par des textes exceptionnels, Présidence du Ministère Public, Maroc
- **M. Hugo BONAR**, Expert indépendant, Irlande 
- **Mme Judith Selma VONEY**, Avocate, Cheffe de la division pénale, SWISSMEDIC, Suisse
- **M. Marcel DOUA**, Magistrat, Côte d'Ivoire
- **M. Asier URRUELA MORA**, Professeur de droit pénal, Université de Saragosse, Espagne

12h30 – 14h00

Pause déjeuner

14h00 – 15h00

SESSION 3 - MEDICRIME ET AU-DELÀ

Modérée par M. Mark JACKSON, Expert indépendant

Cette session consistera en une présentation et une table ronde sur les interactions entre d'autres domaines et le cœur de la Convention MEDICRIME, à savoir la falsification des produits médicaux et les infractions connexes. Elle mettra en évidence la pertinence de la Convention MEDICRIME au-delà de l'approvisionnement traditionnel en médicaments dans le secteur de la santé. La session pourra inclure une brève présentation sur les médicaments détournés à des fins de dopage et d'addiction afin de démontrer l'apport et la valeur ajoutée de la Convention MEDICRIME.

- **M. Michal RYNKOWSKI**, Président du Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO), Pologne
- **M. Andrés GARCIA CAMPOS**, Responsable principal de programme, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)
- **M. Alexandr MANCIU**, Directeur adjoint chargé des affaires sanitaires et vétérinaires, Agence nationale pour la sécurité alimentaire, République de Moldova

- **M. Athanasios THEOCHARIS**, Correspondant permanent du Groupe Pompidou, Coordinateur national pour le traitement des addictions en Grèce, Ministère de la Santé, Grèce

15h – 15h30

Pause café

15h30 – 16h30

SESSION 4 - CONVENTION MEDICRIME : ALLER DE L'AVANT

Modérée par M. Oscar ALARCÓN-JIMÉNEZ, Secrétaire exécutif du Comité MEDICRIME

Cette session mettra en lumière la valeur ajoutée de la Convention MEDICRIME, non pas comme un instrument concurrent, mais comme une alliance qui aide à atteindre et à soutenir les mandats respectifs d'autres organisations internationales. Elle abordera également les stratégies visant à encourager de nouvelles adhésions. En outre, la session offrira l'occasion à quelques chefs de délégations nationales d'exprimer et d'expliquer leur soutien à la Convention ainsi qu'aux activités et développements futurs visant à renforcer la réponse.

- **M. Matus FERECHE**, Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire, DG SANTE, Commission européenne 
- **Mme. Paule ONOVIET**, Attachée douanière à l'Ambassade du Gabon à Bruxelles, AIDF
- **M. Hugo BONAR**, Expert indépendant, Irlande 
- **M. Moussa THOMBIANO**, Officier de renseignement criminel, INTERPOL 
- **M. Asier URRUELA MORA**, Professeur de droit pénal, Université de Saragosse, Espagne
- **M. Kai MJAANES**, Directeur général, Organisation européenne de vérification des médicaments (EMVO) 
- **M. Thiago MORELLO PERES**, Unité de Politiques Contrôle et Lutte Contre la Fraude, Organisation mondiale des douanes

16h30 – 16h40

SESSION 5 – SESSIONS DE CLÔTURE

La session de clôture présentera les principaux résultats de la conférence, en mettant en évidence les opportunités pour le Conseil de l'Europe de renforcer davantage sa contribution en exploitant ses avantages comparatifs dans la lutte contre la criminalité pharmaceutique et la protection de la santé publique. Elle se concentrera sur la valeur ajoutée de la Convention en tant qu'instrument juridique unique pour la protection des droits des patients par le droit pénal. Elle explorera également des pistes pour établir des partenariats stratégiques, favoriser les synergies intersectorielles et encourager l'adhésion et la mise en œuvre effective de la Convention MEDICRIME, ainsi que l'importance de renforcer la sensibilisation du public pour prévenir les risques associés aux produits médicaux falsifiés.

- **M. Christian TOURNIÉ**, Président du Comité MEDICRIME, rapporteur
- **Mme Iuliana ALBU**, Directrice, Agence des médicaments et dispositifs médicaux

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 Etats membres, dont 27 sont également membres de l'Union européenne.

Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'Etat de droit.

La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les Etats membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE